

Melun

Session : Septembre 2019

Année d'étude : Première année de licence en Droit - parcours classique et réussite

Discipline : *Droit constitutionnel I*
(Unité d'Enseignements Fondamentaux 1)

Titulaire(s) du cours :
M. Quentin EPRON

Les étudiants devront traiter un seul sujet au choix.

Aucun document autorisé.

Durée de l'épreuve : 3 heures.

1. Sujet de dissertation :

La séparation des pouvoirs dans la Constitution des Etats-Unis.

2. Commentaire de texte :

Vous commenterez le texte suivant, extrait d'un ouvrage de Pierre Avril (*Essais sur les partis politiques*, édit. Payot, 1990, p.173-175) :

« En tant que procédé de mise en œuvre d'une souveraineté qui appartient à la nation, et donc à personne en particulier, la représentation politique se fonde sur ce qu'il y a de commun à tous les citoyens. Sieyès l'avait dit, « le droit à se faire représenter n'appartient aux citoyens qu'à

cause de qualités qui leur sont communes, et non pas de celles qui les différencient »¹. Bien évidemment, les électeurs réels ont des particularités qui les différencient du point de vue de leur profession, de leur niveau culturel, etc. : le citoyen abstrait que Georges Burdeau, dans une antithèse célèbre, oppose à « l'homme situé », à proprement parler n'existe pas. Mais ces particularités, qui conditionnent l'exercice du suffrage, n'ont par rapport à lui qu'un caractère incident ; elles contribuent à la formation des choix concrets des citoyens abstraits, mais n'interviennent que comme antécédents au scrutin. La schizophrénie apparente du droit traduit en réalité l'appréhension de la qualité commune à tous les citoyens, qui est d'être des individus libres et égaux, en termes opératoires et décisionnels : un homme, une voix. Quant à la classe et à la religion, au sexe, à l'âge ou à l'éducation, ces caractéristiques influencent le choix électoral, mais seulement en termes de probabilités, et elles ne résument pas ce choix.

« L'ambivalence inhérente au concept de représentation politique provient de ce qu'elle a sa racine dans une même opération réunissant la décision par laquelle sont désignés les gouvernants et l'expression des préférences particulières à « l'homme situé ». C'est le gouvernement de l'ensemble qui est en jeu, mais ce sont les préférences qui l'orientent. Illustration politique du problème philosophique de l'Un et du Multiple, la conciliation pratique de ces deux aspects ne peut se réaliser que collectivement, et c'est ici que la médiation des partis intervient. Ils recueillent les clivages et les enjeux plus ou moins confusément perçus par les citoyens, mais ne se bornent pas à les transmettre comme de simples porte-paroles ; ils les relient au gouvernement et les reformulent en programmes politiques, au terme d'un processus d'arbitrage et de combinaisons que les politistes américains ont désigné du terme d'*interest-aggregation* (en l'opposant à l'*interest-articulation* propre aux groupes de pression). Cette opération appelle l'intervention d'un leadership politique qui présente aux électeurs le dessein d'un gouvernement possible, transcende plus ou moins leurs préférences particulières, et introduit dans l'amalgame des promesses et des vœux une dimension radicalement différente, qui est celle de l'intérêt commun, dans ce qu'il peut avoir de plus élémentaire et de plus fondamental : on retrouve le citoyen abstrait...

« Parce qu'elle exprime le résultat de cette opération de synthèse, qui combine deux objectifs analytiquement distincts mais pratiquement mêlés, la représentation politique donne lieu à une pondération qui privilégie l'un ou l'autre : décision ou reflet. Dans le premier cas, on dira qu'elle a pour objet de déterminer le gouvernement de la société, mais en accord avec celle-ci ; dans le second, qu'elle vise à exprimer la société dans sa diversité, mais à travers la conduite de l'Etat. »

¹ E. Sieyès, *Qu'est-ce que le Tiers-État ?*, PUF, 1982, p. 88.